

N°53/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 octobre 2021

OBJET : DELIBERATION POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN D651

Le treize octobre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 7 octobre 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain (pouvoirs donnés à BOYER-JOLY Gilbert), BARBAN Daniel (pouvoirs donnés à CATELAN Thierry), OLLIVIER Nathalie (pouvoirs donnés à MAGNAN Richard)

ABSENTS : GALLAND Daniel

Monsieur le Maire expose le contenu de sa rencontre avec la propriétaire de la parcelle D 651. Celle-ci lui a fait part de son intention de vendre son terrain situé entre l'école, la mairie et la crèche.

La superficie du terrain est de 21 734 m². Elle propose de le vendre à la commune aux conditions suivantes :

- 625 m² constructible à 12€/m², soit 7 500€
- 21 109 m² non constructible à 1€/m², soit 21 109€

Compte tenu de la situation stratégique pour la commune de ce terrain, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à acquérir cette parcelle pour un montant de 28 609€. Il propose d'organiser cette acquisition dans les meilleurs délais après s'être assuré de pouvoir inscrire cette dépense au budget.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acquérir la parcelle D 651, située à Chauffayer, d'une superficie de 21 734m² pour un montant de 28 609€.
- **ACCEPTE** de prendre en charge l'ensemble des frais afférents à cette acquisition.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE